

Préparation Conseil municipal du 19/12/2024

Etaient présents : Rémi DIAZ, Caroline Beaujard, Corine Gerard, Pierre Averseng, Annie Montoya, Jean Alberton, Jean Pierre Zanet, Michel Blanchard, Didier Sicard, Valérie Bousquet, Sabine Perez

Etaient excusés : Aude Messonnier ayant donné procuration à Corine Gerard

Etaient absents : Nadine Sova, Florence Ranc, Frederic Gleyzes, Laurent Leleu, Aurélie Damia Sotus, Sebastien Estieu, Christophe Gay

Secrétaire de séance : Caroline Beaujard

L'ordre du jour était le suivant :

- 1-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/11/2024
- 2-Délibération concernant la redevance performance systèmes d'assainissement
- 3-Recensement 2025
- 4-Ouverture de crédits investissement 2025
- 5-Suppression de postes – filière sociale
- 6-Délégation de signature

1- Approbation du PV du conseil municipal du 21/11/2024 :

Le procès-verbal est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération concernant la redevance performance systèmes d'assainissement :

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques. À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Dans le cadre de cette réforme de 2023, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, qui elles disparaissent. Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » qui nous intéresse ici : elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement. L'agence de l'eau ADOUR GARONNE a fixé à 0.35 euros HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025 et le taux de modulation est fixé forfaitairement à **0,3**.

Il convient donc de fixer le tarif de la contre-valeur pour cette redevance, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini. Le montant de cette contre-valeur est de 0.105 euros HT (tarif de base x taux de modulation).

La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3- Recensement 2025 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que conformément à l'article L2122-21 du CGCT, le Maire est chargé des opérations de recensement sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat. Pour réaliser cette nouvelle enquête qui se déroulera du 16/01/2025 au 15/02/2025, la commune doit mettre en œuvre les moyens humains, financiers et matériels nécessaires. Il y a donc lieu de désigner 4 agents recenseurs pour réaliser la collecte. Il propose d'allouer une indemnité basée sur un montant forfaitaire de 1 500 euros brut pour les agents recenseurs et de 1000 euros brut pour le coordonnateur.

La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4- Ouverture des crédits d'investissement - 2025

Dans l'attente du vote du budget primitif, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits pour 2025 à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement votées en 2024. Cette ouverture de crédit permet la liquidation des dépenses engagées en attendant le vote du budget pour l'année 2025.

La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5- Délibération portant suppression de postes – filière sociale

Afin de poursuivre la mise à jour du tableau des effectifs, M le Maire propose de supprimer deux postes d'ATSEM non pourvus.

La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6- Délégation de signature

Ce point est ajourné et sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Divers : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections du conseil municipal des jeunes ont eu lieu ce mardi 17/12/2024 à l'école en présentiel pour les CM1/CM2 et via l'ENT au collège pour les élèves de 6^{ème}. Sont élus :

Elèves de 6ème	Elèves de CM1	Elèves de CM2
Eliott PARAT Piana DOUMERC Anouk CENAC	Lucas GARCIA Gustave ALBINET Louise REVERSE Joanah BEHAVANA Charlotte CAILLARD Léo EXPERT	Louane SALLES Elea NASTRO Maelys CONTE REIBEL Juliette FILOCHE Axelle DEMEURE

Le nombre de siège à pourvoir était de 6 par niveau, soit 18 au total. Les 4 sièges non pourvus (3 en 6^{ème} et 1 en CM2) ont donc été réattribués aux autres élèves candidats :

CM1
Louna IMIZA (CM1) Matthis DELMUR (CM1) Lou ROBIN (CM1) Lukas VILLEMENEY (CM1)

Rémi DIAZ
Maire

